



**APPEL A CANDIDATURE PREALABLE  
A L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

**Local commercial situé 16 place Castille au Penon.**

## 1. OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURE

La commune de Seignosse lance un appel à candidature pour l'exploitation saisonnière d'un local municipal situé 16 place de Castille, d'une surface approximative de 60 m<sup>2</sup>.

Tout type d'activités commerciales est autorisée, **sauf les activités de restauration**.

## 2. DUREE DE LA LOCATION

Compte tenu du projet de requalification du Penon qui impliquera une destruction-reconstruction du bâti à court ou moyen terme. La location du local fera l'objet d'une convention d'occupation précaire, pour une durée maximale de 8 mois (avril à novembre).

## 3. LA REDEVANCE D'OCCUPATION :

La mise à disposition du local aura lieu moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 900 € (NEUF CENT euros), non révisable et payée auprès de la caisse de la Trésorerie de Soustons.

La commune de Seignosse, collectivité territoriale, n'est pas actuellement assujettie au régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Le locataire devra souscrire à son nom les abonnements des compteurs d'eau, d'électricité, de téléphone et supportera le coût des consommations.

## 4. LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation se déroulera selon le planning prévisionnel suivant :

- 9 mars 2021 : Lancement de l'appel à candidature
- 31 mars 2021 : Date limite de candidature
- 7 avril 2021 : Choix du candidat
- 15 avril 2021 : Démarrage possible de l'activité

## 5. LES ÉLÉMENTS À PRODUIRE

En réponse au présent appel à candidature, il est demandé aux candidats de produire les éléments suivants :

- Immatriculation Kbis complet ou en cours d'immatriculation.
- Note de présentation du candidat : expérience, références, capacité financière,...
- Note de présentation de l'activité
- Tout élément à même d'apporter une plus-value à la candidature ou d'en faire apprécier la qualité.

## 6. LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Après réception des dossiers de candidature, ceux-ci seront analysés au regard des critères suivants (classés par ordre décroissant d'importance) :

- les capacités professionnelles et financières du candidat.
- la qualité et précision de l'offre : type d'activités, gamme de prix ....
- l'absence de nuisances pour les riverains.
- la complémentarité avec les autres commerces.

## 7. LES RÈGLES DE LA CONSULTATION

Cet appel à candidature ne s'inscrit pas dans une procédure de commande publique.

## 8. QUESTIONS ET VISITES

Les candidats peuvent adresser leurs éventuelles questions à [mairie@seignosse.fr](mailto:mairie@seignosse.fr).

Les candidats souhaitant visiter les locaux se feront connaître à l'adresse mail ci-dessus. La commune regroupera autant que faire se peut les visites.

Aucun renseignement propre à rompre l'égalité de traitement entre les porteurs de projet ne sera communiqué.

## 9. REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature, composés de l'ensemble des pièces décrites ci-dessus, seront transmis par mail à : [mairie@seignosse.fr](mailto:mairie@seignosse.fr) avec pour objet : **Appel à candidature - local commercial Penon**

**Les dossiers seront reçus jusqu'au 31 mars 2021.**